

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ENGENDRÉES PAR LES ADEPTES QUÉBÉCOIS D'ACTIVITÉS FAUNIQUES EN TERME D'EMPLOIS (ETC) ET DE VALEUR AJOUTÉE (M\$), ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2022

| | Abitibi-Témiscamingue | Ensemble du Québec |
|-----------------------------|-----------------------|--------------------|
| Emplois (ETC) | | |
| Chasse | 589,6 | 7 000,8 |
| Pêche | 1,892,3 | 15 649,3 |
| Piégeage | 38,4 | 263,3 |
| Observation de la faune | 164,9 | 4 967,3 |
| Valeur ajoutée (M\$) | | |
| Chasse | 58,2 | 690,6 |
| Pêche | 157,7 | 1 299,9 |
| Piégeage | 4,1 | 28,1 |
| Observation de la faune | 13,4 | 401,2 |

Note : La valeur ajoutée représente une mesure de la valeur de la production intérieure brute (PIB) de l'économie. Elle se définit comme la valeur totale de la production moins la valeur de tous les biens et services utilisés dans le processus de production (consommation intermédiaire). Les retombées économiques découlent directement des dépenses réalisées par les chasseurs, les pêcheurs, les piégeurs et les observateurs de la faune du Québec. Ces retombées se retrouvent chez les premiers fournisseurs de biens et services achetés par tous ces adeptes (effets directs), ainsi que celles observées auprès des fournisseurs qui alimentent en biens et services les premiers fournisseurs satisfaisant la demande initiale (effets indirects). La valeur ajoutée ne comprend pas les retombées en revenus fiscaux et parafiscaux.

SOURCE :

MRNF, Retombées économiques des activités de chasse, de pêche, de piégeage et d'observation de la faune au Québec en 2022, 2023.